



**LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES**  
*Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général,*  
*Agréée Jeunesse et sport*  
*Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)*

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION SORTIES - FORMATION (CSF)  
du vendredi 25 octobre 2024 à Pau**

**Présents :** Christiane ALBERTELLI, Élisabeth ARRIUS-PARDIES, Monique CASTELAIN, Thierry COUMEL (responsable de la commission), Michel LARROUQUET, Hervé LATKOWSKI, Bernard LIONET, Antoine MONTESINOS, Martine MONTESINOS et Françoise DALIGAUX.

**Absents et excusés :** Jean-Paul CAPIN et Lucienne MONGE.

**ORDRE DU JOUR :**

- I. Validation d'un serre-file, Annick SAVARY
- II. Validation du nouveau programme n° 248
- III. Questions diverses

**I - VALIDATION DE SERRE-FILE**

Annick SAVARY a été acceptée en qualité de serre-file, son nom devra paraître dans le nouveau programme.

**II - VALIDATION DU PROGRAMME N° 248**

Pour ce programme, après la démission de Michel HOURQUET, la validation du programme s'est effectuée différemment des programmes précédents.

En effet, nous avons décidé d'un commun accord avec les membres de la commission et le président, de nous partager le travail.

Pour élaborer le programme n° 248 comprenant six mois, six membres de la commission se sont partagé le programme en vérifiant chaque sortie entrée avant la validation de celle-ci par le responsable de la commission. Après la date limite de rentrée des sorties sur le site par les encadrants, les membres de la commission se sont partagé la vérification des sorties du programme.

Enfin, lors de la réunion nous avons discuté des erreurs et des sorties à modifier.

Il semble, à l'unanimité, que ce système sera reconduit pour le prochain programme, avec quelques améliorations à apporter, avec notamment une charte graphique qui sera fournie aux encadrants avec le mode opératoire de saisie des sorties.

**III - QUESTIONS DIVERSES**

**Véhicule de location ville de Pau**

La mairie de PAU dispose d'un mini-bus, neuf places chauffeur inclus, pilotable avec permis B.

Elle peut le mettre à la disposition de l'association sur demande anticipée.

Les APNP peuvent en bénéficier trois fois par an pour des sorties type séjour.

Pour des raisons de simplification il va être demandé à un encadrant qui a l'habitude d'utiliser ce véhicule de servir d'intermédiaire entre les APNP et l'Office municipal des sports (OMS).

Thierry COUMEL